

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 11 mai 2023

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

Liste des délibérations examinées affichée le 16
mai 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 mai
2023

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure
LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David
HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline
MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER,
Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF,
Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT,
Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ,
Laurent KAZMIERCZAK, Emile BEYROUTI, Céline
BALITRAN-FAURE, Jean-Christian DARNE, Eliane
NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER,
Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Yamina SERI,
Philippe MASSON, Fabienne TIRTIAUX

Pouvoirs :

Delphine CHAPUIS à Sonia MONFORT, Laurent
DURIEUX à Bruno DANDOY, Yamina SERI à Yves
GAVault, Philippe MASSON à Guillaume COUALLIER,
Fabienne TIRTIAUX à Pascale ROTIVEL,

Membres absents à la séance :

MODIFICATION DE LA
COMPOSITION DE LA
COMMISSION PERMANENTE
SPÉCIALISÉE MUNICIPALE N° 1

Délibération : 05.2023.039

Transmis en préfecture le : 16/05/2023

RAPPORTEUR : Madame Marylène MILLET

L'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, dispose que le conseil municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le règlement intérieur du conseil municipal, approuvé par la délibération n°09.2020.045 du 10 septembre 2020, modifié par la délibération n°10.2022.125 du 6 octobre 2022, a institué des commissions municipales permanentes spécialisées et a fixé les règles de fonctionnement desdites commissions.

La délibération n°09.2020.046 du 10 septembre 2020, a déterminé le nombre de commissions et leur spécialisation, ainsi que le nombre de membres et a procédé à la désignation des membres.

Il est proposé que madame Aïcha Bezzayer, adjointe en charge de la culture, de la jeunesse et du jumelage, soit désignée membre de la commission municipale permanente spécialisée n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Égalité », en lieu et place de madame Camille El-Batal.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal de Saint-Genis-Laval

Vu la délibération n°09.2020.046 du 10 septembre 2020 ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 4 mai 2023 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **DESIGNER** madame Aïcha Bezzayer membre de la commission municipale permanente n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Égalité », en lieu et place de madame Camille El-Batal ;
- **DIRE** qu'en conséquence, la commission permanente n°1 est formée des membres suivants :

	Groupe Aimer Saint-Genis	Groupe Saint-Genis notre ville, notre avenir	Groupe Saint-Genis verte, solidaire et citoyenne
Commission municipale n°1 « Enfance, Jeunesse, Enseignement, Cohésion sociale, Égalité »	Laure LAURENT Delphine CHAPUIS Laurent DURIEUX Aïcha BEZZAYER Ikrame TOURI Sonia MONFORT Jacky BEJEAN	Pascale ROTIVEL Eliane NAVILLE	Eric PEREZ

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Marylène MILLET**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

**Le secrétaire de séance,
Jacky BÉJEAN**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
**La Maire,
Marylène MILLET**



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOUY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.
--